



Reception lettre huissier besoin d'aide svp

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:28

bonjour,rnrn Voilà mon compagnon vient de recevoir une lettre d'huissier lui demandant de se présenter à son cabinet muni des fiches de paie et des preuves des ses charges mensuelles.rn rnrn Le problème c'est que je n'étais absolument pas au courant que mon compagnon était endetté, cela fait 3 ans que l'on se connaît et 2.5 ans qu'il est venu vivre avec moi. rnrn Apparemment, mon compagnon avait fait la demande d'une réserve d'argent qu'il n'avait pu rembourser avant que l'on se rencontre.rnrn Je me pose plusieurs questions.rn Tout d'abord l'huissier peut-il venir saisir chez moi ??rn Que devons-nous faire ??rn Est-ce que les intérêts de cette réserve d'argent depuis 3 ans seront à payer ??rnrn Avez-vous des conseils à me donner ??

Par **superve**, le 25/11/2008 à 12:43

BonjourrnrnPour répondre à votre première question, l'huissier peut effectivement venir chez vous afin de saisir les biens de votre concubin.rnrnConcernant les intérêts, ils ont, bien évidemment, continué de courir depuis la souscription du contrat.rnrnQue devez-vous faire ? prendre contact avec l'huissier afin de négocier un échéancier.rnrnAttention !!!! si votre concubin n'a effectué aucun règlement depuis plus de 24 mois et s'il n'a pas bénéficié d'un plan de surendettement, ET SI LA BANQUE N'A PAS OBTENU DE JUGEMENT A SON ENCONTRE, le dossier est probablement forclos. A ce titre, le créancier peut vous demander paiement mais rien n'oblige votre concubin à payer. Vous ne risquez absolument rien.rnrnBien cordialement.

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:52

Merci pour votre réponse.rnrnMais comment savoir s'il y a eu un jugement ???

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:54

cela fait sur plus de deux ans qu'il n'a pas payé puisque c'est moi qui gère notre budget depuis 2.5 ans et il n'y a pas non plus de plan de surendettement. Mais comment savoir s'il y a eu un jugement à l'encontre de mon compagnon??rnrnmerci pour vos réponses

Par **superve**, le 25/11/2008 à 13:00

prenez contact avec le tribunal d'instance de son domicile de l'époque. Expliquez leur clairement la situation et ils regarderont.rnrnBien cordialement

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 13:19

merci pour vos réponses.rnrnJ'ai néanmoins une autre question à vous poser.rnJe pense que mon compagnon doit avoir d'autres dettes et qu'il m'a pas dit toute la vérité. Est-ce que le fait de payer un de ses créanciers ou de prendre contact avec le TI ne va pas faire apparaître les autres créanciers???rnrnrnrnPersonnellement j'aimerais qu'il règle une fois pour toutes ses créances ça nous permettra un avenir serein mais là j'ai beaucoup de doute sur ses dettes et ce qu'il m'a caché .